



La Boite à Initiatives Départementales. Boite à I.D. 54

Appel à Manifestation d'Intérêt

Note de présentation

Contexte :

Ces dernières années les évolutions de notre environnement qu'elles soient démographiques, technologiques, environnementales, sanitaires, sociétales politiques, ont fortement questionné nos modèles de développement et de croissance.

La démarche départementale en faveur de l'économie solidaire est apparue comme un levier pertinent pour impulser et appuyer des dynamiques d'un modèle de développement plus vertueux : un modèle qui concilie performance économique et intérêt général, sociétal et qu'il convient d'appuyer pour faire émerger de nouveaux projets et approfondir cette autre manière de faire, d'entreprendre.

L'objectif poursuivi par cet AMI est de constituer un levier pour impulser et appuyer ces initiatives.

Par ce dispositif, le conseil départemental de Meurthe et Moselle souhaite identifier, capter, susciter, faire émerger, recenser, accompagner, consolider des **initiatives territoriales innovantes socialement** qui **répondent à des besoins** sociaux, sociétaux et/ou environnementaux identifiés peu ou mal couverts, ou comprenant notamment dans leur mise en œuvre une plus-value sociétale, solidaire, environnementale, collaborative...

Modalités de participation : un dispositif en deux temps avec dépôt d'un formulaire préalable à la constitution d'un dossier de demande d'aide financière.

Bénéficiaires :

Citoyen ou Collectif de citoyens et/ou **structures qui partagent les valeurs de l'ES qui proposent des initiatives innovantes répondant à des besoins spécifiques identifiés** et / ou à des aspirations d'intérêt général, porteuses des valeurs de l'ES.

Initiatives éligibles :

Ce dispositif a pour objet de soutenir l'émergence et l'expérimentation d'idées nouvelles répondant aux critères de l'innovation sociale et croisant les compétences du département

L'innovation sociale :

- consiste à élaborer des réponses nouvelles à des besoins sociaux nouveaux ou mal satisfaits dans les conditions actuelles du marché et des politiques publiques
- en impliquant la participation et la coopération des acteurs concernés, notamment des utilisateurs et usagers.

Ces innovations concernent aussi bien le produit ou service, que le mode d'organisation, de distribution, (...).

Sont éligibles les initiatives en phase d'émergence et de préfiguration c'est-à-dire :

- en phase d'idéation avec des idées en cours de structuration qui n'ont pas encore de modèle économique clair, ou la rentabilité est incertaine,
- en phase de préfiguration d'émergence (étude de faisabilité, aide au démarrage, études actions ...),

Elles doivent avoir une perspective **de création d'activités et d'emplois.**

Modalités de sélection :

Etape 1 : dépôt d'un **formulaire** comportant les éléments du projet,

Etape 2 : **examen des dossiers** par un Comité partenarial d'étude et d'orientation,

Etape 3 : **accompagnement sur mesure** des projets sélectionnés par un référent désigné issu du comité partenarial et mobilisation des outils existants afin d'apporter une réponse adaptée et circonstanciée,

Etape 4 : les **initiatives les plus avancées** après avis favorable du Comité se verront ouvrir la possibilité de déposer un dossier de **soutien financier** auprès du

Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle afin de financer des dépenses de fonctionnement **ante création** et nécessaires à la concrétisation du projet.

Dépenses éligibles (en fonctionnement) :

- Prestations de conseil pour : réaliser une étude de faisabilité, de marché, ...
- Prestations liées à la mise en place de tests, de prototypes, d'expérimentation.

Nature et montant de l'aide :

Aide maximum de 4 000 € par projet calculée selon l'économie générale du projet et du plan de financement de ce dernier dans la double limite de 20 % de la dépense subventionnable et des crédits disponibles alloués à ce dispositif.

Le montant des dépenses subventionnables doit être au minimum de 500 euros.

Le bénéficiaire devra assurer un autofinancement d'au moins 20 %.

La demande d'aide :

Dépôt des candidatures : au fil de l'eau.

Toute demande d'aide doit faire l'objet d'un formulaire de candidature. Ce formulaire, adressé au Président du département, doit arriver dûment complété.

Seules les structures dont le formulaire répondra aux exigences de l'AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt) recevront un dossier de candidature qui devra arriver dûment complété et annexé des pièces administratives sollicitées. Ce dossier sera soumis à l'examen de la Commission Permanente du Conseil départemental. Les structures candidates devront avoir leur siège ou un établissement en 54 présenter une situation financière saine et être à jour de leurs obligations sociales et fiscales.

Les dépenses engagées préalablement à la date de réception du formulaire de candidature par le département ne seront en aucun cas prises en compte.

Informations et inscriptions :

Pour toute inscription sur cet AMI, il vous suffit de remplir le formulaire dédié, et de le renvoyer complété à boitelD54@departement54.fr

Contacts :

TERRITOIRE DE LONGWY

Sophie LEWANDOWSKI
slewandowski@departement54.fr - Tél. : 03 82 39 59 22

TERRITOIRE DE BRIEY

Sébastien LAVAUX
slavaux@departement54.fr - Tél. : 03 57 49 81 25

TERRITOIRE VAL DE LORRAINE

Marie-Pierre SANGNIER
mpsangnier@departement54.fr - Tél. : 03 54 50 76 14

TERRITOIRE TERRES DE LORRAINE

Éric MARION
emarion@departement54.fr - Tél. : 03 83 62 06 40

TERRITOIRE GRAND NANCY

Anne-Sophie MEYER
asmeyer@departement54.fr - Tél. : 03 83 53 53 85

TERRITOIRE DU LUNÉVILLOIS

Véronique BONGIRAUD
vbongiraud@departement54.fr - Tél. : 03 55 66 81 12

COORDINATION

Catherine MENGEL
cmengel@departement54.fr - Tél. : 03 83 94 55 80

Lexique :

Innovation sociale :

Est considéré comme relevant de l'innovation sociale toute initiative consistant à offrir des produits ou des services présentant l'une des caractéristiques suivantes :

1° Soit répondre à des besoins sociaux non ou mal satisfaits, que ce soit dans les conditions actuelles du marché ou dans le cadre des politiques publiques ;

2° Soit répondre à des besoins sociaux par une forme innovante d'entreprise, par un processus innovant de production de biens ou de services ou encore par un mode innovant d'organisation du travail.

Economie solidaire :

L'économie solidaire est reconnue comme un nouveau mode d'entreprendre et de développement d'une économie de proximité, innovante adaptée à tous les domaines de l'activité humaine. Les structures de l'ES se retrouvent autour de valeurs communes dont les dimensions sont les suivantes :

Dimension territoriale : Contribution à une économie non délocalisable basée sur les ressources, les besoins locaux, les initiatives et coopérations locales

Dimension utilité sociale : Capacité à apporter un soutien à des personnes en situation de fragilité, contribuer à la lutte contre les exclusions et les inégalités, concourir au développement durable..

Dimension préservation environnementale : Préservation de l'environnement et de la biodiversité, économie d'énergie, recyclage, revalorisation, réutilisation, mutualisation de moyens.

Dimension démocratique : Prise en compte dans la perspective du développement de l'activité, des besoins et avis de l'ensemble des parties prenantes et notamment des collaborateurs.